



Montpellier, le 29/07/2025

MISE EN DEMEURE

Art. 4 du décret 96-1112 du 18 décembre 1996

E. mail : contact@recosud.com

Fax : 04 67 10 76 81

RECouvreMENT AMIABLE

Dossier n° **J5070331**

Affaire : PURPLE CAMPUS / 079007060
Facture(s) impayée(s)

LA PLUME DU CAUSSE (J5070331 NP)

LE MAS ROUDIE

46600 GIGNAC



Monsieur,

Notre client, **PURPLE CAMPUS**, 99 IMPASSE ADAM SMITH, 34470 PEROLS, vient de nous transmettre votre dossier et nous sommes chargés de recouvrer la créance que vous restez leur devoir :

223460064 du 05/08/2022

500,00 €

Intérêts de retard

103,00 €

Accessoires

90,31 €

soit un total de : **693,31 €**

Aussi, **nous vous mettons en demeure** de nous faire parvenir sous 48 heures votre règlement intégral ou un acompte accompagné d'une proposition pour le solde.

Vous pouvez nous régler : en **espèces** à notre cabinet, par **mandat**, par **carte bancaire**, par **virement** sur notre compte bancaire (RIB : 30004 00640 00010082526 86, IBAN : FR76 3000 4006 4000 0100 8252 686, BIC : BNPAFRPPMPL), par **paiement sécurisé** sur notre site www.recosud.com et par **chèque** établi à l'ordre de **RECOSUD** et adressé à :

SAS RECOSUD - 51 rue Bertrand Flornoy - CS 58057 - 34077 Montpellier Cedex 3

Vous pouvez également nous contacter au 04 67 10 76 89, recouvrement@recosud.com afin de trouver ensemble une solution adaptée à votre situation.

Dans cette attente, recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

En vertu du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les informations recueillies par notre société dans le cadre de votre dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé par la SAS RECOSUD pour le recouvrement de votre créance impayée. Les données collectées seront communiquées aux gestionnaires de votre dossier de recouvrement. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre dossier ainsi qu'à la durée de conservation prévue par le responsable de traitement. Vous pouvez accéder à tout moment aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la SAS RECOSUD par voie postale, ou notre responsable de traitement à l'adresse email suivante : rgpd@recosud.com

Paiement sécurisé par téléphone



Et également sur notre site
www.recosud.com

Identifiant : **J5070331**

Mot de passe : **5a97a7**

Ouvert sans interruption de 9H00 à 17H00

A défaut de réaction de votre part, votre créancier serait fondé d'entreprendre ce recouvrement par la Voie Judiciaire en prenant un TITRE EXECUTOIRE à votre encontre. Dans ce cas, tous les frais exposés par ce recouvrement seraient alors à votre charge. Et pour satisfaire aux dispositions de décret n° 96-1112 du 18 décembre 1996 portant réglementation de l'activité de recouvrement de créances, je vous reproduis in-extenso les dispositions du 3ème et 4ème Alinéas de l'article 32 de la Loi du 9 juillet 1991.

" Alinéa 3 : Sauf s'ils concernent un acte dont l'accomplissement est prescrit par la Loi, les frais de recouvrement entrepris sans Titre Exécutoire restent à la charge du créancier. Toute stipulation contraire est réputée non écrite. "

" Alinéa 4 : Cependant, le créancier qui justifie du caractère nécessaire des démarches entreprises pour recouvrer sa créance peut demander au Juge de l'Exécution de laisser tout ou partie des frais ainsi exposés à la charge du débiteur de mauvaise foi. "

Membre de l'ANCR - Syndicat National des Cabinets de Recouvrement de Créances et de Renseignements Commerciaux

SAS RECOSUD - 51 rue Bertrand Flornoy - CS 58057 - 34077 Montpellier Cedex 3

Tél. 04 67 10 76 80 - Fax : 04 67 10 76 81 - e.mail : contact@recosud.com

Capital 7 622,45 € - RCS Montpellier B 419 463 864 - APE 8299Z - CCP n°6.417.17 P Montpellier - Assurance en Responsabilité Civile et Professionnelle

